



Mairie de LA PLAINE SUR MER

ARRETE PM **200/2018**

Portant INTERDICTION de la pêche à pied de loisir sur l'ensemble du littoral de la commune.

VU le **code de la santé publique** et notamment ses articles L.1311-1 à L.1311-4 et L.1421-4,

VU le **code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5 et L.2215-1

VU le **code de la sécurité intérieure**, article L.511-1

VU le **code rural** et de la pêche maritime, notamment son article R.231-43

VU le **code de l'environnement**

VU l'arrêté préfectoral n° 51/2002 réglementant l'exercice de la pêche des coquillages sur le littoral de Loire-Atlantique.

Considérant les précipitations importantes enregistrées ces derniers jours entraînant des surverses sur des postes de relevage.

Considérant qu'il appartient au Maire, dans un souci de protection de la santé publique face à des risques sanitaires liés à la consommation de coquillages, de prendre toutes les mesures de police inhérentes à la salubrité publique,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire de LA PLAINE sur MER.

A R R E T E

Article 1^{er} : A compter du **lundi 3 décembre 2018** et jusqu'à nouvel ordre, **les activités de pêche à pied sont interdites sur l'ensemble du littoral.**

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché ce jour sur les sites d'accès au littoral.

Article 3 : Cet arrêté municipal sera notifié à :

[-ARS-DT44-SSPE@ars.sante.fr](mailto:ARS-DT44-SSPE@ars.sante.fr)

-La DML/DDTM44 par courriel à l'adresse suivante : DDTM-DML-coquillages@loire-atlantique.gouv.fr

-Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire

-Monsieur le Chef de secteur Pays de Retz de la SAUR

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic

-Pôle eau de la Communauté d'agglomération de Pornic

-Monsieur le responsable des Services Techniques.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de LA PLAINE sur MER, Monsieur le responsable du service de POLICE MUNICIPALE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Proximité de PORNIC, Monsieur le Directeur Départemental du Territoire et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Plaine sur Mer, le 3 décembre 2018

Copie conforme au Registre

Certifié exécutoire par le Maire

Compte-tenu de la publication

Le 03 décembre 2018.